CLR- Union SNUI - SUD Trésor

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44

Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : clr@snuisudtresor.fr - http://www.snuisudtresor.fr /clr/

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM,

Bulletin National de Liaison du Comité

MAI 2010

No 35

EDITO

Si vous aviez un doute …

Arrivé l'âge de la retraite il est certain que beaucoup d'entre nous se sont interrogés sur l'intérêt de rester syndiqué. En activité cela semblait plus évident tout d'abord pour défendre ses intérêts qui étaient multiples mais aussi en fonction de la façon dont chacun concevait la nécessité et le rôle du syndicalisme. Comme un besoin collectif dans le cadre de l'affirmation éternelle du langage populaire « l'union fait la force » pour défendre les intérêts de ceux qui ne vivent que du seul fruit de leur travail. Comme un besoin particulier pour défendre des intérêts personnels et dans notre cas, conditions de travail, mutations, promotions, notation etc. Pour les deux à la fois. Finalement arriver à la retraite c'était se dire ouf, on respire. C'était se considérer comme débarrassé de nombreux soucis liés au travail, à ses obligations, à ses excès. Alors à quoi bon rester syndiqué ?

C'est un truisme que de dire que le monde a changé. Il a changé, pas toujours dans le sens que l'on souhaitait, pas toujours dans le sens pour lequel on s'est battu, mais il a changé et le monde des retraités a beaucoup changé. De par le poids démographique qu'il représente il devient un enjeu de société important. Un enjeu politique qui a été souligné lors de la dernière campagne présidentielle par les promesses faites, par le vote des retraités qui aurait été à plus de 65% pour l'actuel Président. Un enjeu économique par tout ce qu'il représente dans les éléments de consommation, par la question qu'il pose sur une autre répartition des richesses produites. Un enjeu de vie en commun par tout ce qu'il permet de faire vivre par son implication dans tous les bénévolats sociaux, culturels, sportifs.

Dans ce monde qui a changé, la faiblesse du monde des retraités est constituée par sa nature, par sa composition, par une individualisation créée par la perte du lien social que constitue le travail. Il existe aussi des différences qui l'affaiblissent et qui sont, de 60 à 100 ans, quelques fois liées à l'âge, quelques fois à l'état de santé, qui sont liées aussi à la situation familiale, à la situation économique.

Aujourd'hui face aux attaques qui se multiplient et qui les concernent très directement il y a toujours nécessité de ne pas laisser les retraités inorganisés, de ne pas les laisser seuls face aux difficultés qui s'accumulent. Le syndicat reste un outil indispensable pour informer, défendre, organiser la riposte et si vous aviez le moindre doute je pense que chaque jour qui passe vous vous dites que vous avez eu raison de rester syndiqué. Rester syndiqué, c'est vivre, c'est rester impliqué dans la vie économique, dans la vie citoyenne.

Prendre de l'âge n'est pas synonyme de devenir conservateur, renfermé sur soi, c'est au contraire prendre l'exemple de Victor Hugo qui, plus il vieillissait, plus il devenait républicain et attaché à des valeurs de justice, toutes choses que l'attachement au syndicalisme permet d'exprimer.

PLUS ON GAGNE, MOINS ON GAGNE.

En effet nous allons avoir une augmentation de 0.90% de notre pension.
Le même jour le gaz augmente de 9.7% et dans le même temps l'essence n'arrête pas d'augmenter, je ne parlerai pas de l'augmentation des produits de premières nécessités. Je ne parlerai pas en ce qui concerne la santé du non remboursement toujours plus grand et qui va encore augmenter de certains médicaments, et de la consultation à 23€ pour demain. Il ne faut pas oublier la suppression de la 1/2 part qui va encore pénaliser certains retraités. Alors nous pouvons faire le compte et nous apercevoir que nous perdons de plus en plus de pouvoir d'achat.

Pouvons nous accepter cela sans rien dire ? Le constat est sous les yeux de tous. Il faut, « un grenelle des retraités» (expression à la mode certes mais qui recouvre un type de négociation) pour mettre sur la table toutes les réalités de l'ensemble des retraités qui sont en grande difficulté. Il ne faut pas que chacun d'entre nous reste dans son coin silencieux et ne rien faire. Nous devons ensemble avoir capacité à effectuer une action, sinon demain les agents de petites catégories iront à la soupe populaire et après demain ce sera les autres. Il faut aller dans toutes les AG de l'Union SNUI-SUD Trésor, de la FGR pour exprimer cette volonté et examiner tous les moyens d'action qu'il est possible de mettre en œuvre.

Jean Pierre Noiré

EN CE QUI CONCERNE LES CHEQUES VACANCES.

Après que Jean-Pierre Noiré nous ait signalé le problème et que notre camarade très actif Marc Veyrat soit intervenû - une fois encore merci à eux- nous avons obtenu une petite satisfaction car aujourd'hui les retraités peuvent retirer le dossier de demande de chèques vacances auprès de la délégation des services sociaux ou des correspondants sociaux de leur administration.
Si dans un département il y a des difficultés, il y a lieu de nous le signaler afin que nous puissions agir.

BREVE DE MANIF PAR UN FIDELE PARTICIPANT. Humour….

Le 23 mars à Clermont-Ferrand, nous étions quelques 6500, les adhérents du SNUI, actifs et retraités 2 ou 3 poignées à tout casser (au sens figuré bien sûr !). Rendez-vous avait été donné auprès de la voiture affrétée pas les Solidaires qui commençaient à déployer leurs bannières diverses et variées. Contrairement aux sorties précédentes les bannières «Solidaires RETRAITÉS – RETRAITÉES», qui, avec l'affichage phobique de la féminisation même les pluriels, avaient provoqué beaucoup de sourires au passage des cortèges, n'étaient pas de sortie.

Interrogés afin de savoir pourquoi certains militants du SNUI, grévistes, arboraient des vieux drapeaux «SNUI» (tout court), ceux-ci avaient répondu qu'ils représentaient la nouvelle tendance « SNUI-canal historique ». A la question qui s'imposait dès lors : seriez-vous donc prêts à fomenter des attentats ? Ils avaient répondu : OUI…mais à la pudeur, seulement !

A propos de casse, depuis belle lurette, il n'était plus possible d'emprunter à Clermont-Ferrand, les jours de manif, le bd Lafayette où le super ministre, B.Hortefeux avait eu l'idée saugrenue d'installer sa permanence de campagne. En effet lors de chaque manif, il ne vivait plus, tant il craignait le caillassage des vitrines de sa permanence par quelques forcenés du syndicalisme ambulatoire. Déjà que, caillasser les voitures des keufs, (comme on dit dans le 9-3), c'est incongru, ça ne se fait pas ! Le risque d'avoir à supporter le caillassage de la tanière du grand chef des keufs lui était devenu si insupportable qu'il avait décidé, il y a peu, de la transférer ailleurs, dans un quartier plus calme. Enfin, tout danger était écarté.

Rassurez-vous, braves gens, l'hyper-ministre a quand même été réélu conseiller régional d'Auvergne,…….. avec seulement 34,94% des suffrages, c'est dire, si le personnage est si peu apprécié dans son fief ! Mais comme on dit dans nos campagnes : « Nul n'est prophète en son pays » !

Jacquou le croquant.

Comment répondre aux deux crises qui s'ajoutent en ce moment en France ?

La première est sociale et dévastatrice.

L'argument toujours avancé pour justifier l'idéologie dominante actuelle est celui de la nécessité de créer un gâteau pour pouvoir le distribuer ; or sur ces vingt dernières années on a vu la part du « gâteau du Revenu National » se déplacer de dix points des revenus du travail aux revenus du capital. Les conséquences de cette victoire des nantis sur les couches sociales moyennes et modestes sont structurelles, durables. Elles sont et seront créatrices de crises : baisse tendancielle de la demande, un temps masquée par l'explosion du crédit ; déséquilibre dès lors entre l'offre et la demande, surcapacités de production avec une seule variable d'ajustement : la montée du chômage qui ne fait à son tour qu'accentuer le déséquilibre initial. De plus, détournés de résultats intéressants dans l'investissement productif, les capitaux accumulés ont nourri la spéculation immobilière d'abord, puis la spéculation financière… Tout cela dans un environnement européen et mondial totalement dérégulé et amplifiant les mouvements.

Face à cette situation, la politique mise en oeuvre depuis de nombreuses années a été à l'inverse de ce qui aurait dû être, non seulement sur le plan social, mais aussi sur le plan économique. Cet aspect de la situation actuelle n'est pas assez mis en valeur quant à la critique concernant l'obligation de bonne gestion liée au présupposé économique. La liste des cadeaux supplémentaires aux « privilégiés », la banalisation des excès, l'affichage socioculturel du sommet de l'Etat gagné par la gangrène de l'argent roi et des fortunes ostentatoires, de tout cela, il faudra bien en rendre en compte un jour avec la crainte que ce soit dans un pays ravagé.

Ce n'est pas par du replâtrage que l'on peut corriger la situation ainsi créée et ce d'autant plus que toutes les élites françaises (économiques, administratives, politiques, culturelles) sont autistes. Les collusions dans les conseils d'administration, les liens entre information et pouvoir économique, la peopolisation de la vie politique, l'idéologie ultra-libérale injectée comme un poison dans tous les vecteurs formatant la pensée unique, la déculturation programmée pour aliéner ou infantiliser les victimes… tout cela nous mène dans le mur…

Tant qu'il n'y aura pas de projet pour repenser un nouveau mode de développement à la fois dans la production, la répartition des richesses produites et la consommation qui intègre aussi l'évidence que la planète est un monde limité, une très grande partie des citoyens électeurs n'aura comme réponse que l'abstention, le découragement, se réfugiera dans la résignation, et le vote extrémiste est de plus en plus souvent révélateur de douleur sociale plutôt que d'expression xénophobe et sécuritaire.

2010 risque fort d'être une année noire. Face à cette situation, ce dont la France a besoin c'est de la création d'un véritable projet abordant tous les problèmes et ayant capacité à remettre en cause les dogmes actuels. Il est évident que ce type de proposition que l'on pourrait qualifier de simplement réformiste grâce à l'Etat, la fiscalité, les services publics, la redistribution des richesses produites, tout ce qui représente les bases d'une véritable société plus juste et plus humaine, donnerait lieu, n'en doutons pas, à une bataille très, très difficile contre les forces de l'argent et contre les forces idéologiques qu'il a secrétées.

La deuxième est morale

Mais il y a aussi une autre crise que celle qui est sociale et écologique, c'est la crise éthique. Les deux d'ailleurs se conjuguent. Les démesures sont telles à tous les niveaux que l'on se demande comment cette société dite républicaine tient encore et l'abstention de plus de plus en plus importante lors des élections politiques mais également syndicales est des plus significatives et préoccupantes. Le culte de la division tant syndicale que politique est une aberration sans nom qui fait le jeu du pouvoir économique dominant. Quant aux décideurs politiques ils ne sauveront la politique c'est-à-dire la croyance de plus en plus restreinte que l'on peut changer l'inacceptable, que s'ils comprennent que, désormais, il faut être ce que l'on propose comme modèle de société. Est-ce trop demandé à des femmes et des hommes qui se battent pour une nouvelle éthique, de d'abord se l'appliquer et de renoncer définitivement à ce qui est porté comme une valeur fondamentale pour faire vivre le moteur économique financier et culturel du libéralisme, le « moi je » et le primat de l'ego…

Il est vain de croire que l'on peut décortiquer les problèmes en les traitant séparément. La crise est globale et totale. C'est le coeur du système qu'il faut frapper, c'est-à-dire la concentration de l'argent, les inégalités qu'elle sécrète et l'affaiblissement des valeurs qu'elle entraîne.

REFORME DES RETRAITES : ACTION DU CLR POUR DEFENDRE LE STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

Le débat sur la réforme des retraites est un débat de choix de société, il est donc normal que les 14,5 Millions de retraités y participent. Représentants d'agents de l'Etat nous estimons de notre devoir de défendre le Statut Général de la Fonction Publique d'Etat.

Cette défense n'est pas un réflexe corporatiste mais elle est portée par un choix de société différent de celui prôné par le discours idéologique sur le moins d'Etat, moins de fonctionnaires, moins de protection pour les salariés en général (remise en cause du code du travail) et pour les fonctionnaires en particulier (remise en cause du Statut).

Par ailleurs au niveau des valeurs nous refusons la division actifs retraités, l'utilisation de la division est systématiquement utilisée par le gouvernement sur tous les sujets et pour la justification de toutes les réformes. Enfin malgré les affirmations gouvernementales il n'y a aucune certitude que nous ne soyons pas également touchés par cette réforme.

C'est pourquoi le CLR a demandé à tous ses correspondants départementaux d'envoyer la lettre ci-dessous à tous les parlementaires et élus locaux.

COMITE DE LIAISON DES RETRAITES Union SNUI-SUD TRESOR

à

Madame, Monsieur le Député,
le Sénateur

Objet : défense du Statut général de la Fonction Publique d'Etat

Dans le cadre des discussions qui s'instaurent sur la réforme des retraites, nous considérons que ce débat est à considérer comme un véritable choix de société et il est donc important que les 14,5 Millions de retraités expriment leur avis en qualité de citoyens et au titre de la solidarité intergénérationnelle.

Nous tenons à rappeler que, pour les salariés du privé, nous sommes attachés au régime par répartition. Il faut noter que, dans le cadre de la crise financière, le système par capitalisation a démontré une fois de plus ses capacités de faillite. Nous souhaitons que d'autres sources de financement soient mises en œuvre.

En qualité de représentants de retraités de la Direction Générale des Finances Publiques (résultat de la fusion DGI et CP) nous sommes d'ardents défenseurs du Statut général de la fonction publique d'Etat, de sa philosophie, de ses valeurs, de tous ses éléments constitutifs.

Cette défense du Statut n'est pas de nature corporatiste mais concerne bien un choix de société par tout ce qu'il implique comme vision du rôle de l'Etat, de ses missions, de ses moyens pour les remplir et, en particulier, pour ses agents afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions en toute indépendance, en toute neutralité.

Nous considérons que l'existence d'une fonction publique de carrière, d'une grille indiciaire, du calcul de la pension sur le dernier échelon des six derniers mois constitue un tout indissociable et cohérent. Le déroulement de la carrière avec des traitements faibles en début d'activité, puis qui évoluent avec le temps, est conçu en considérant qu'avec l'âge on acquiert de l'expérience, de la compétence, de la technicité.

Les agents de l'Etat doivent continuer à ne dépendre, pour leur rémunération et leur pension, que du seul budget de l'Etat et du Code des pensions qui doit être conservé dans toutes ses dispositions anciennes.

Par ailleurs, au niveau des clichés largement répandus, nous voulons apporter quelques éléments de réponses et ce, même de façon rapide.

--- Sur le niveau moyen des pensions, qui serait plus élevé dans le public que dans le privé, il faut rappeler que le niveau de recrutement est plus élevé avec, en particulier, un nombre très important de cadres A (enseignants, inspecteurs des impôts, par exemple.) qui sont à Bac + 3 et qui bénéficient d'une formation initiale longue.

--- Sur la comparaison du pourcentage perçu : 75% pour les pensions du public et 50% pour les retraites du privé.

Il faut dire également que, très souvent dans le public, le taux effectif est plus proche de 50% de ce qui est perçu en activité compte tenu de la non prise en compte des primes.

Par contre, de très nombreux salariés du privé ont des retraites complémentaires obligatoires qui se traduisent par un taux de remplacement de 90%. Et, très souvent, les 75% du public sont inférieurs aux 50% du privé à niveau de diplômes, de qualification, de compétences comparables.

Le Statut général de la fonction publique d'Etat est du domaine du législatif et nous vous demandons de bien vouloir en assurer sa défense en totalité.

Avec nos remerciements anticipés, dans l'attente de votre réponse,

Recevez, nos respectueuses salutations.

Le correspondant départemental du Comité de Liaison des Retraités

Nous vous rendrons compte des réponses reçues. Au delà de cette action militante de sensibilisation, il est important que chaque adhérent du CLR se saisisse de l'ensemble des arguments et les porte à chaque occasion dans toutes les discussions, à tous niveaux, même familial et amical qui ont lieu sur la réforme des retraites.

Pour boucler cette réforme des retraites le temps accordé et annoncé par le Gouvernement est des plus courts et la fin du mois de JUIN sera très vite là. Nous espérons que dans l'Unité syndicale la plus large et toutes générations confondues nous saurons imposer des choix différents de ceux qui sont régulièrement annoncés.

REFORME DES RETRAITES, RECHERCHE DE FINANCEMENT, ATTENTION AU DEBAT SUR LES NICHES FISCALES

Une adhérente du CLR de la Manche nous a envoyé une coupure de presse de OUEST-France qui est consacrée au débat sur le bouclier fiscal et les niches fiscales. Cet article reproduit un document du ministère du Budget qui fait ressortir le coût des niches fiscales dans lesquelles se trouvent les 10% d'abattement sur le revenu imposable pour les retraités. Cette présentation du Ministère est basée sur tout ce qui lui apparaît comme dérogatoire à la règle alors qu'il est évident que la notion de niche fiscale recouvre des avantages fiscaux d'une toute autre nature.

Le journal le Figaro que l'on peut qualifier de pro gouvernemental, pour sa part, consacrait un grand article aux avantages accordés aux retraités et aux personnes âgées et qui coûteraient de 7 à 10 Milliards d'euros pour l'Etat et la Sécurité Sociale. Parmi ces mesures avantageuses l'abattement de 10% sur les pensions, l'abattement supplémentaire pour les plus de 65 ans ou invalides, l'exonération de la majoration de retraite pour ceux ayant eu au moins trois enfants, celle pour les plus values de biens immobiliers pour les retraités modestes, celle pour la TH, celles pour la TF et le taux réduit pour la CSG sur les pensions sous certaines conditions. Il est évident que toutes ces présentations faites dans la presse sont de nature à conditionner l'opinion publique pour une fois encore montrer du doigt une catégorie de prétendus favorisés afin de protéger d'autres qui profitent de façon scandaleuse de l'injustice fiscale.

À PROPOS DE L'ABATTEMENT DE 10% QUELQUES RAPPELS DES EVOLUTIONS QUI ONT CONCERNÉ LES ABATTEMENTS ET L'IR

Dans le cadre du système fiscal qui est déclaratif il faut toujours rappeler :

a) que les salariés et les retraités sont déclarés par des tiers et donc que tout ce qu'ils perçoivent est connu et imposable

b) que les autres catégories de contribuables déclarent ce qu'elles veulent

Pour tenir compte de cette réalité, et du faible niveau du nombre de contrôle fiscal externe sur les déclarations des non salariés auparavant il existait un abattement de 20% pour les retraites et salaires et il a même existé en plus une taxe complémentaire à payer par ceux qui avaient des revenus autres que ceux constitués par les salaires et retraites.

La taxe complémentaire a été supprimée puis l'abattement de 20% l'a été également avec l'argument avancé que l'avantage fiscal a été intégré dans le barème. **Ces 2 mesures ont donc bénéficié aux revenus non déclarés par des tiers.**

Par ailleurs l'abattement de 10% correspond de manière forfaitaire aux frais professionnels pour les salariés. Pour les autres revenus les déclarations de résultats prennent en compte tous les frais généraux qui très souvent dépassent la notion de professionnels.

Compte tenu de l'ensemble de ces considérants le maintien de l'abattement de 10% (l'abattement pour les retraités est par ailleurs limité à 3606 Euros par foyer fiscal en 2009) ne peut être considéré comme un privilège fiscal en comparaison avec la situation fiscale avantageuse de fait pour les non salariés et avec les d'autres niches fiscales axées sur les hauts revenus et les défiscalisations.

Dans le droit fil de ce qu'il a déjà fait : imposition des indemnités journalières, suppression de la ½ part, le Gouvernement dans le cadre du débat sur le financement des retraites et de celui sur les niches fiscales, peut une nouvelle fois faire payer, par un élargissement de l'assiette les plus pauvres et pour les plus riches procéder à un très léger correctif du bouclier fiscal.

SUITE A LA REFORME DES RETRAITES

EXTRAITS d'une NOTE DE SERVICE ADRESSEE par la DAEP (Direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel aux DLU (Directions locales Uniques)

Paris le 1er avril 2010

OBJET : ***CHS, prise en compte de l'allongement des carrières***

Dans le cadre des mesures visant à généraliser le travail jusqu'à 70 ans, il est maintenant possible de se procurer des déambulateurs auprès des secrétariats de chaque Direction au titre des fournitures de bureau dans le cadre du projet d'accueil personnalisé. Ces dispositifs devront permettre une meilleure prise en charge et une amélioration de la productivité des salariés seniors au travail. Un bilan annuel sera établi avec les partenaires sociaux afin d'évaluer les matériels déjà homologués par le Sénat, l'Académie Française, le MEDEF, le Ministère du travail, le Ministère de l'Education et le Ministère de la Santé.

Il est à noter qu'en option, ces modèles de déambulateur peuvent être équipés :

- D'un système de chauffage tubulaire à gestion domotisée.
- D'un GPS pour retrouver son bureau.
- D'un système de repère d'obstacles avec amplification phonique et/ou visuelle des signaux.
- D'un corset armé rembourré, disponible en plusieurs couleurs (vieux rose, parme et lilas – un modèle bleu marine est à l'étude) totalement invisible sous les vêtements.
- D'un support de perfusion.
- D'un urinoir (attention uniquement sur prescription médicale avec accord de la CPAM).
- D'un contrôle de la tension et battement de pouls avec avertissement automatique des services de Direction.

J'attire votre attention sur le fait que les options de confort (coloris, sellerie cuir, roues alu et freinage à disques ventilés) ne sont pas actuellement prises en charge par la CPAM.

Disponible également en leasing ou en occasion neuve, recyclé avec l'accord du Ministère de l'Ecologie.

J'attacherais du prix à la diffusion la plus large possible de la présente circulaire.

Le Directeur de la DAEP

Suite à cette note de service, la rédaction de Mare Fiscum Mare Nostrum a déjà recueilli deux réactions de collègues en activité dont nous publions ci-dessous de larges extraits : Mme X, inspectrice, service du contentieux : « j'ai choisi le modèle avec un petit siège, c'est vraiment plus facile lorsque je suis appelé par le Directeur, son bureau étant assez étroit …». M Y, agent d'assiette, «je suis très satisfait du déambulateur, j'ai pu choisir un modèle avec panier, ce qui est utile lorsque je transporte des dossiers à mes collègues ou que je me rends à la photocopieuse… ».

SUITE DE L'ACTION DU CLR EN DIRECTION DE LA MGFI SUR LA COTISATION DES RETRAITES AYANT UNE PENSION PARTIELLE

Comme vous avez pu le lire dans notre bulletin précédant nous avions écrit le 12 Mars dernier, le CLR et le Secrétaire Général de l'Union à Serge Brichet, président de la mutuelle, pour lui demander d'inscrire à l'ordre du jour des AG départementales de la MGFI un point concernant le montant des cotisations réclamées aux adhérents de la mutuelle qui ne percevaient qu'une pension partielle. Ceci concerne ceux qui ont travaillé à temps partiel mais également ceux qui ont eu une carrière courte et aussi les agents (peu nombreux nous l'espérons) mis à la retraite d'office pour inaptitude au travail (ceux là subissent une double peine santé et perte d'argent).

Nos courriers sont restés sans réponse ce qui est pour le moins cavalier et ce d'autant plus que dans le cadre de la compétition pour le référencement et toutes les conséquences pécuniaires que cela entraînait pour la mutuelle, elle avait su faire appel et à avait eu tout le soutien des Organisations syndicales et le nôtre tout particulièrement.

Les AG départementales de la MGFI vont se tenir prochainement et c'est pourquoi nous avons demandé aux correspondants départementaux d'écrire aux Présidents de la mutuelle pour inscrire ce point à l'ordre du jour suivi d'un débat et d'un vote (courrier ci-dessous). Cette demande est une simple demande d'exercice de la vie démocratique au sein de la MGFI. En votre qualité d'adhérent de la mutuelle il vous est tout à fait possible de relayer cette demande y compris en aménageant le courrier ci-dessous.

COMITE DE LIAISON DES RETRAITES Union SNUI-SUD Trésor

à

Madame, Monsieur le Président départemental de la MGFI

Objet : Ordre du jour de l'AG départementale

Cher (e) Camarade

Au nom des adhérents du Comité de Liaison des Retraités de l'Union SNUI-SUD Trésor, j'ai l'honneur de te demander de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de l'AG départementale de la mutuelle la question sur les cotisations réclamées aux retraités ne percevant qu'une retraite partielle.

En effet cette cotisation est calculée sur le montant d'une pension théorique qui correspond à une activité à temps complet. Par comparaison avec la réalité de la pension réellement perçue, le pourcentage de la cotisation ainsi prélevé est beaucoup plus élevé que pour les autres adhérents Cela se traduit par une charge financière importante pour un faible revenu.cf l'exemple dans le courrier envoyé à Serge Brichet et celui que tu trouveras en pièce jointe.

La retraite est une obligation légale et il ne peut être objecté que cela résulte d'un choix personnel. En nous appuyant sur les fondamentaux et les valeurs de la mutuelle nous sommes donc demandeurs d'un calcul de cotisation sur le montant de ce qui est effectivement perçu. Il faut noter par ailleurs que d'autres mutuelles, la MGEN, par exemple pratiquent comme nous vous le demandons.

L'inscription de ce point à l'ordre du jour ressort du fonctionnement normal et démocratique de la mutuelle. Nous demandons qu'après un exposé des motifs un débat soit instauré et qu'un vote sur une proposition de modification vienne conclure le débat.

Cette demande fait suite aux courriers envoyés par Christian Steenhoudt, Président du CLR et Laurent Gathier, Secrétaire Général de l'Union SNUI-SUD Trésor à Serge Brichet, Président de la Mutuelle. Tu trouveras ci-joint photocopie de ces 2 courriers restés à ce jour sans réponse.

Avec toute notre amitié syndicale et mutualiste.

Le correspondant départemental du CLR

ESPRIT MUTUALISTE OÙ ES-TU ?

Nous sommes confrontés depuis un certain temps a un paradoxe concernant la santé : augmentation des dépenses mais dégradation de la qualité des soins et de leur prise en charge. A tel point que l'Etat, dans le cadre de la gestion de la sécurité sociale, se dégage de plus en plus de ses obligations et se reporte sur les complémentaires santé, pour assurer une couverture la moins mauvaise possible».

C'est ainsi qu'existent divers types d'organismes se substituant à la sécurité sociale. Pour nous fonctionnaires des Finances c'était la MAI et maintenant la MGEFI.

Dans l'intitulé il y a le mot « mutuelle », mais qu'est-ce qu'une mutuelle ? La définition nous indique que c'est une société de personnes à but non lucratif organisant la solidarité entre ses membres et dont les fonds proviennent des cotisations de ses membres. C'est en quelque sorte un système de solidarité sociale fondé sur l'entraide réciproque des membres qui cotisent.

Renonçant à ce principe fondamental, notre mutuelle a mis en place un mécanisme de cotisation basée d'une part sur le « traitement indiciaire brut » conduisant à calculer celle-ci non pas sur la pension réellement perçue comme auparavant mais sur un revenu fictif correspondant au traitement d'activité base de calcul de la pension. D'autre part, sur une base forfaitaire en fonction de l'âge, c'est-à-dire que plus on est âgé, plus on paye.

En reprenant l'exemple de la lettre envoyée à Serge Brichet, président de la MGEFI, par notre président, Christian Steenhoudt, incluse dans le bulletin « mare fiscum mare nostrum », cette camarade se voit prélever 10% de sa retraite comme cotisation.

La part proportionnelle au taux de 1,10% sur le T.I.B, pour les retraites, se trouve, en réalité, être égale a 1,46% de la pension perçue pour personne percevant une pension a 75%, de même, pour une pension à 50%, le taux s'élève à 2,20%.

Cette part proportionnelle est limitée à 33€. Elle correspond à un T.I.B. de 3 000€ et à une pension de retraite au taux de 75% de 2 250€ avant prélèvements sociaux soit environ 2 000€ net.

Ceci constitue un plafonnement qui est bien une première injustice : moins votre pension est élevée, plus vous payez.

Le deuxième élément constitutif de la cotisation est la part forfaitaire liée à l'age. Seconde injustice puisque plus vous êtes âgés, plus vous payez. C'est ainsi, que dans le régime « multi santé » correspondant à l'ancien système adopté par une majorité de retraités, la cotisation s'étage de 36€ pour les moins de 45 ans à 52€ pour les plus de 70 ans.

D'aucuns rétorqueront que la vieillesse coûte cher et que plus on avance en âge, plus cette charge augmente pour la collectivité.

Ce type d'argument démontre que notre mutuelle s'oriente progressivement vers un statut d'assurance capitaliste avec la disparition de la notion de « solidarité ».

D'ailleurs on constate parmi nos jeunes camarades actifs, un esprit de plus en plus individualiste, reflet de notre société consumériste qui se traduit par un refus d'assumer la charge des générations anciennes.

Je sais que ce propos ne changera en rien la politique menée par notre mutuelle, mais il me paraissait important d'exprimer un certain sentiment de révolte devant l'injustice faite aux « vieux » pour qui le terme de « solidarité intergénérationnelle » avait un sens.

JACQUES SELVES.

AG de l'UNIRS du 12 avril 2010

En début d'AG, **Michel SOUFFLET** qui représentait le CLR de l'Union SNUI-SUD Trésor a demandé qu'un état des lieux soit effectué. Etaient présents à l'AG en plus du CLR, **10 STRUCTURES NATIONALES :** SNABF Solidaires, SNJ, SUD Caisse d'épargne, rail, forêt, enseignement privé, santé sociaux, concurrence, anpe et **10 STRUCTURES LOCALES** (7départementales, 3 régionales) le 13, le 14, le 41, le 45, le 54, le 69, le 91 et l'Auvergne, la Champagne Ardenne, le Nord - Pas de Calais.

Rapport d'activité :

Gérard Gourguechon, président de l'UNIRS, a fait un bref tour de la situation économique, sociale et syndicale. Il a rappelé que **les retraités étaient fortement percutés par la politique gouvernementale,** notamment parce que les « vieux » sont plus malades et que le reste à charge est de plus en plus important alors que les retraites n'augmentent pas. Il a rappelé que les attaques sur les retraites concernent les actifs mais aussi les retraités. Au cours de l'année 2009, l'UNIRS a réuni son CA, composé de 15 à 20 camarades des structures nationales et locales, **avec ou sans mandat, mais apportant leurs connaissances.** Le travail sur des statuts types locaux, devant les différences d'approches, le débat est reporté au CA. **Il avait été décidé d'inciter les syndicats à organiser leurs retraités, mais jusqu'ici, c'est un échec il y a toujours carence de ces structures pour s'occuper de leurs retraités.** Au niveau revendicatif un travail a commencé sur la mise en place d'une 5ème branche de la SS qui n'existe pas en France alors que cela existe dans la plupart des pays européens. L'UNIRS a progressé sur le revendicatif mais cela reste encore faible. En réponse à la question posée sur la nécessité d'avoir un cahier revendicatif spécial retraité Solidaires, il a été précisé que le travail fait n'était pas suffisamment élaboré et qu'il faut procéder par étape.

Etat des lieux de l'UNIRS Patrice Perret a présenté le recensement qu'il a effectué auprès des structures existantes. On constate une grande diversité avec des syndicats importants comme l'Union SNUI-SUD Trésor (2000), Sud-Rail (600), des organisations plus jeunes avec quelques retraités, des structures qui n'organisent pas encore leurs retraités et qui doivent être aidées par l'UNIRS, des Structures Locales, environ 12 . Il faut convaincre les retraités de continuer à être syndiqués. Les structures nationales devraient dire aux Solidaires locaux quels sont leurs adhérents ***(petit rappel le CLR est opposé à cette demande. Il n'appartient pas aux Solidaires locaux de gérer les retraités de l'Union SNUI-SUD Trésor c'est contraire au fonctionnement prévu par l'US Solidaires)***. Sud-Education a recensé 96 adhérents, SUD-FPA a au moins un adhérent pour construire quelque chose.

Résumé de l'intervention d'Annick Coupé : On n'est pas sorti de la crise -chômage durable, précarité- toujours la même politique ultra libérale et financiarisation de l'économie. La bataille sur le changement du statut de la Poste a été perdue malgré une articulation entre la défense d'un statut et la mobilisation avec le vote citoyen. **Le dossier Retraite est un dossier à enjeu central pour le gouvernement.** Le calendrier : concertation avant l'été, loi à la rentrée. Après le rapport du COR, le Gouvernement devrait dévoiler ses choix et veut bien discuter du recul de l'âge de la retraite, de l'allongement de la durée de cotisations mais pas du financement possible par la répartition des richesses, à savoir l'augmentation des cotisations patronales et la taxation des profits qui ne sont pas encore taxés. **Sur le dossier Retraites, la situation est difficile car le point de vue des organisations syndicales sur les retraites n'est pas le même**. Pour schématiser, on a d'un côté la CGT, la FSU, Solidaires et de l'autre la CFDT, l'UNSA, la CGC, la CFTC. Quant à FO, ils ne participent plus à l'Intersyndicale. Annick Coupé a enfin conclu en insistant sur le fait que l'US-Solidaires avait besoin des retraités.

Rapport de trésorerie :

En 2009, 32 structures en tout, nationales et locales, sont adhérentes et ont payé.

Pour 2010, 18 structures ont payé.

Report du solde : 1511,42, solde de trésorerie : 2807,01, soit compte courant : 769,57, compte épargne : 2037,44

Pour un 1er MAI 2010 qui doit être marqué par l'ampleur de la mobilisation des citoyens.

La FGR-FP appelle ses adhérents à venir en nombre grossir les rangs des manifestants.

La fête du Travail (amère pour les millions de chômeurs actuels) arrive dans un contexte économique et social de plus en plus inquiétant.

Toutes les catégories de la population (sauf bien sûr la catégorie des privilégiés toujours mieux servie) voient leurs conditions de vie se dégrader jour après jour.

La précarité et la pauvreté ne cessent de progresser.

La réussite des dernières manifestations du 24 février, du 23 mars, ainsi que le résultat des élections régionales n'ont pas interpellé le gouvernement qui refuse de prendre la mesure du rejet de sa politique. Il persiste et signe !

Les organisations syndicales appellent à faire du 1er mai un nouveau temps fort de protestation.

Les retraités doivent aussi exprimer leur colère et leurs inquiétudes pour leur propre situation, réaffirmer leur soutien aux générations plus jeunes et leur refus de la société injuste, et inégalitaire qui se met en place.

La FGR les appelle à être nombreux dans les cortèges.

AGEANOFISC et les Paroles de Ministre… :

Analyse grammaticale et logique d'une déclaration de Christine Lagarde, patronne de l'économie et des finances, sur Europe 1 :

« *Nous aurons* (futur simple) ***des destructions d'emplois pendant toute une partie*** (portion non précisée d'un tout) ***de l'année 2010, mais*** (conjonction d'opposition) ***si*** (conjonction indiquant une hypothèse) ***la demande extérieure*** (adjectif signifiant étranger) ***repart et si*** (conjonction indiquant une nouvelle hypothèse) ***l'investissement par le secteur privé*** (adjectif indiquant ce qui ne dépend pas de l'Etat) ***prend le relais*** (lieu où l'on remplaçait les chevaux fatigués) ***de l'investissement public, on*** (pronom indéfini désignant un groupe indéterminé) ***devrait*** (futur conditionnel) ***sortir de cette situation-là*** (là : adverbe ne précisant pas de quelle situation actuelle ou future il s'agit) ***pendant l'année 2010*** (proposition de temps indiquant une période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre).

Et Agéanofisc de se demander si la situation de la France est vraiment sous contrôle ?
Décidément, n'est pas Nostradamus qui veut !

CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX CLR

Section – Nom - Prénom	Section – Nom - Prénom
010 CADET JEAN	570 NOIRE JEAN PIERRE
020 BOURLET JEAN LOUIS	580 GARGASI ALAIN
050 PAPIN FRANCIS	591 DUQUENOY JEAN CLAUDE
060 CHARCONNET PIERRE	592 HELLMAN JEAN PIERRE
070 ROURE MICHEL	591 RENAUD CHARPENTIER ALAIN
090 MARTINEZ ROBERT	600 FLEURIAL GUY
110 LACOSTE ROBERT	610 MARCEROU JEAN
120 COURCIER ANDRE	620 EGLOFF RICHARD
132 MALVEZIN MICHELE	630 HADDOU GEORGES
140 ESCLAPEZ CYRILLE	630 MOORE PAQUITA
150 POLONAIS MARIE ODILE	640 GLEYZE ALEXIS
160 BOUYE ELIANE	640 REGOURDAL CHRISTIAN
170 BERNIER DANIEL	650 DUCASA JEAN
180 COMTE MARYSE	660 VIDAL ALAIN
201 MENEGATTI JEAN MICHEL	670 HELMERINGER SUZANNE
201 PAOLI CHRISTIANE	670 LERCH JEAN PAUL
210 RUNFOLA JEAN LUC	680 MALDONADO JEAN-LOUIS
220 CLERAN RAYMOND	690 IMBERT ROGER
230 JAMOT YVETTE	690 LOUIS CHANTAL
250 BOIVIN JOCELYNE	710 JARJAT JOSETTE
250 GRIFFAUT CHRISTIANE	730 CAVAILLES ALAIN
260 SALVAN FRANCIS	740 PAQUET JEAN PIERRE
270 DELBART PIERRE	750 SELVES JACQUES
280 MOTTIER REMY	750 TIJOU PHILIPPE (BN)
290 BORGNE FRANCOISE	760 COFFINOT JANINE
290 BRETON JEAN PIERRE	770 DAUPHIN MARIE
300 ILDEVERT BERNARD	780 MANIERE GILBERT
310 DARGENT DANIEL	800 SOUFFLET MICHEL
310 PENSARINI LEON	810 DACHARY CHRISTIAN
330 PAPONE JEAN PAUL	830 SERVIERES ROGER
340 ROTH DANIEL	830 BRUGNEAUX MICHELE (CP)
350 BODIGUEL RAYMOND	840 GALENO ELIANE
350 PAUGAM BERNADETTE	850 BORDEVAIRE HERVE
380 PERNOIS FRANCIS	860 PAIREMAURE FRANCOIS
390 VUILLAUME DENISE	870 CASTELLANI DOMINIQUE
400 POUBLAN IRENE	870 GAUTHERIE ALAIN
400 SECALOT JEAN JACQUES	870 SAR BERNARD
430 MAGGIA MENGUY MARIE ANGE	880 BOULEAU JEAN CLAUDE
440 CORTEZ NICOLE	900 LIGIBEL GILBERT
440 THEBAUD CLAUDINE	910 PALLANT DENIS
460 CONEJERO GERARD	922 BOUFFARTIGUE PHILIPPE
470 VIGNEAU MARIE FRANCE	940 CLAIRET MONIQUE
490 BORDAS GUY	950 BERNA GERARD
520 LALLEMENT MONIQUE	972 HENRIETTE JULIETTE
540 GUIGNOT CLAUDE	974 RIVIERE MARCEL
550 ANTION CLAUDE	
550 ANTION DANIEL	
560 LECHAUX JEAN CLAUDE	